



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

RÈGLEMENT 2020-360

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 616 154 \$ ET UN EMPRUNT
DE 2 616 154 \$ POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU
CHEMIN DE LA RIVIÈRE-ROUGE, SITUÉ ENTRE LE CHEMIN
SAINT-JACQUES ET LA PETITE NORAIE**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et présenté au conseil le 5 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le montant du projet de règlement déposé incluait toutes les taxes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger cette situation afin de tenir compte seulement des taxes nettes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe A pour correspondre au calcul avec les taxes nettes ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée ;

EN CONSÉQUENCE et pour ces motifs, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2020-360 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire des travaux de réfection d'une section du chemin de la Rivière-Rouge entre le chemin Saint-Jacques et la Petite Noraie d'une somme de 2 616 154 \$, tel que décrit dans l'estimé préliminaire, dossier : MCRA-1901 (Annexe A) de la firme Parallèle 54 du 20 octobre 2020, préparée par Myriam Descheneaux, ing.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 616 154 \$, \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 616 154 \$ sur une période de 20 ans.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ



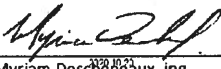
N° de résolution
ou annotation

ANNEXE « A »

Estimation classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Crabtree
Projet : Réfection du chemin de la Rivière-Rouge
No de dossier : MCRA-1901

PARA||ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Montant
Chemin de la Rivière-Rouge (3 100 m lin.)		
1	Organisation de chantier	\$ 67,380.00
2	Excavation et remblayage	\$ 15,750.00
3	Travaux de drainage	\$ 424,075.00
4	Voirie	\$ 1,572,640.00
5	Réfection et aménagement paysager	\$ 87,000.00
Total des travaux :		\$ 2,166,845.00
Imprévus	15%	\$ 325,026.75
Total :		\$ 2,491,871.75 (a)
T.P.S. (5% de (a))		(b)
50 % T.V.Q. (9,975% de (a))		\$ 124,282.10
Total arrondi des travaux (a + b + c) :		\$ 2,616,153.85
Hypothèses :		
- Quantités et total des travaux arrondis		
- Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte		
- Travaux réalisés en dehors de la période hivernale		
Préparé par :	 Myriam Deschêneau, ing. No O.I.Q. : 5052357	Date : 2020-10-20



N° de résolution
ou annotation

Estimation classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Crabtree
Projet : Réfection du chemin de la Rivière-Rouge
No de dossier : MCRA-1901

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1	Organisation de chantier				
1.1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	\$ 40,000.00	\$ 40,000.00
1.2	Inspection télévisée des lieux avant les travaux	1	forfait	\$ 1,000.00	\$ 1,000.00
1.3	Signalisation routière et maintien de la circulation durant les travaux	1	forfait	\$ 25,000.00	\$ 25,000.00
1.4	Nettoyage des rues - Balai mécanique	12	heures	\$ 115.00	\$ 1,380.00
				Total article 1 :	\$ 67,380.00
2	Excavation et remblayage				
2.1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00
2.2	Excavation de ventre de bœuf incluant géotextile (provision)	50	m.cu.	\$ 60.00	\$ 3,000.00
2.3	Excavation de matériaux instables (provision)	50	m.cu.	\$ 60.00	\$ 3,000.00
2.4	Excavation des cailloux et blocs (provision)	5	hr	\$ 500.00	\$ 2,500.00
2.5	Excavation 1ère classe (roc) (provision)	15	m.cu.	\$ 150.00	\$ 2,250.00
				Total article 2 :	\$ 15,750.00
3	Travaux de drainage				
3.1	Fossés				
	- Nettoyage	1200	m lin.	\$ 10.00	\$ 12,000.00
	- Reprofilage	3800	m lin.	\$ 12.00	\$ 45,600.00
	- Creusage	300	m lin.	\$ 15.00	\$ 4,500.00
3.2	Ponceaux transversaux				
	- 375 mm Ø, PEHD 320	50	m lin.	\$ 200.00	\$ 10,000.00
	- 450 mm Ø, PEHD 320	0	m lin.	\$ 225.00	\$ -
	- 525 mm Ø, PEHD 320	36	m lin.	\$ 300.00	\$ 10,800.00
	- 600 mm Ø, PEHD 320	102	m lin.	\$ 400.00	\$ 40,800.00
	- 900 mm Ø, PEHD 320	12	m lin.	\$ 1,000.00	\$ 12,000.00
	- 1200 mm Ø, DuroMaxx	16	m lin.	\$ 1,500.00	\$ 24,000.00
	- 1500 mm Ø, DuroMaxx	26	m lin.	\$ 3,000.00	\$ 78,000.00



N° de résolution
ou annotation

Estimation classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Crabtree
Projet : Réfection du chemin de la Rivière-Rouge
No de dossier : MCRA-1901

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
3.3	Ponceaux d'entrée charretière - 375 mm Ø, PEHD 320 - 450 mm Ø, PEHD 320	90	m lin.	\$ 175.00	\$ 15,750.00
		25	m lin.	\$ 200.00	\$ 5,000.00
3.4	Empierrement - 100 à 200mm, 300mm d'épaisseur	500	m ca.	\$ 30.00	\$ 15,000.00
3.5	Parafouille - En béton pour ponceau 900 mm Ø - En béton pour ponceau 1200 mm Ø - En béton pour ponceau 1500 mm Ø	2	unité	\$ 1,500.00	\$ 3,000.00
		2	unité	\$ 1,500.00	\$ 3,000.00
		4	unité	\$ 2,500.00	\$ 10,000.00
3.6	Extrémité biseautée / Mur de tête	6	unité	\$ 3,000.00	\$ 18,000.00
3.7	Ponceau existant à enlever et remettre en place - 600 mm Ø	13	m lin.	\$ 125.00	\$ 1,625.00
3.7	Ponceaux existants à nettoyer (provision) - Variable 300 à 600 mm Ø	250	m lin.	\$ 40.00	\$ 10,000.00
3.8	Drain de rive - Conduite perforée 150 mm Ø incluant pierre nette - Sortie de drain avec grille	2400	m lin.	\$ 40.00	\$ 96,000.00
		24	unité	\$ 250.00	\$ 6,000.00
3.9	Tranchée drainante	30	unité	\$ 100.00	\$ 3,000.00
				Total article 3 :	\$ 424,075.00
4	Voie				
4.1	Amendement granulométrique (provision)	1,300	t.m.	\$ 22.00	\$ 28,600.00
4.2	Pulvérisation du matériel en place - Jusqu'à 75 mm d'épaisseur de pavage	19,000	m.ca	\$ 1.00	\$ 19,000.00
4.3	Excavation jusqu'au niveau de l'infrastructure - 800 mm d'épaisseur sous le profil final	23,500	m.ca	\$ 12.00	\$ 282,000.00
4.4	Mise en forme et compaction de l'infrastructure	23,500	m.ca	\$ 0.50	\$ 11,750.00



N° de résolution
ou annotation

Estimation classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Crabtree
Projet : Réfection du chemin de la Rivière-Rouge
No de dossier : MCRA-1901

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

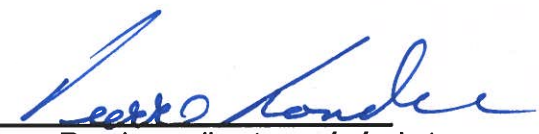
Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
4.5	Structure de chaussée				
	- Fondation supérieure, MG20, 150 mm d'épaisseur	9,000	t.m.	\$ 18.00	\$ 162,000.00
	- Fondation inférieure, MG56, 250 mm d'épaisseur	16,000	t.m.	\$ 17.50	\$ 280,000.00
	- Sous-fondation, 300 mm, réutilisation des matériaux d'excavation	17,500	t.m.	\$ 5.00	\$ 87,500.00
	- Sous-fondation, 100 mm, MG112 (provision)	3,000	t.m.	\$ 15.00	\$ 45,000.00
4.6	Abat poussière de type chlorure de sodium (0,8 litre/m.ca)	15,400	litre	\$ 0.35	\$ 5,390.00
4.7	Préparation et ajustement avant pavage (avec niveleuse à contrôle électronique)	20,000	m.ca	\$ 1.50	\$ 30,000.00
4.8	Enrobé bitumineux (6,2 m de largeur)				
	- Couche de base, ESG-14 PG58H-34 (60 mm)	3000	t.m.	\$ 100.00	\$ 300,000.00
	- Couche de surface, ESG-10 PG58H-34 (40 mm)	2000	t.m.	\$ 110.00	\$ 220,000.00
	- Véhicule de transfert motorisé (optionnel)	5000	t.m.	\$ 1.50	\$ 7,500.00
4.9	Accotements - Pavage recyclé (largeur 500 mm, épaisseur 100 mm)	2000	t.m.	\$ 20.00	\$ 40,000.00
4,10	Glissière de sécurité				
	- Glissière semi-rigide avec profilé d'acier à double ondulation	385	m.lin	\$ 100.00	\$ 38,500.00
	- Extrémité de type "Bout rond tampon"	6	unité	\$ 1,000.00	\$ 6,000.00
4,11	Marquage de la chaussée à base d'eau				
	- Marquage longitudinale (lignes de centre et de rives)	9300	m.lin	\$ 1.00	\$ 9,300.00
	- Ligne d'arrêt	1	unité	\$ 100.00	\$ 100.00
Total article 4 :					\$ 1,572,840.00
5	Réfection et aménagement paysager				
5.1	Ensemencement hydraulique sans ajout de terre végétale	20000	m.ca	\$ 3.50	\$ 70,000.00
5.2	Réfection des entrées charretières				
	- MG20B	500	m.ca	\$ 15.00	\$ 7,500.00
	- EB-10C (50 mm)	100	m.ca	\$ 45.00	\$ 4,500.00
5.3	Remise en état des lieux, nettoyage de rues et nettoyage final	1	forfait	\$ 5,000.00	\$ 5,000.00
Total article 5 :					\$ 87,000.00

Page 4 de 4

Avis de motion à la séance du conseil du 5 octobre 2020
 Dépôt du projet de règlement à la séance du 5 octobre 2020
 Adopté à la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2020
 Avis public annonçant la procédure d'enregistrement affiché le 2 novembre 2020
 Approuvé en procédure d'enregistrement le 23 novembre 2020
 Approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 janvier 2021
 Entrée en vigueur le 18 février 2021.

Publié le 18 février 2021


Mario Lasalle, Maire


Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier.